



Attention appelée : une demande d'IMF doit concerner **un seul type de marchandise**. Par type de marchandise on entend des marchandises relevant de la même position tarifaire (4 ou 6 chiffres), obtenues dans les mêmes conditions, selon le même processus de fabrication avec des matières/composants identiques en ce qui concerne leur origine, leur position tarifaire et leur valeur (le cas échéant).

<p>1. Demandeur</p> <p>NOM/ Raison sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>N° SIREN :</p> <p>N° OEA (le cas échéant) :</p>
<p>2. Personne de contact responsable de la demande</p> <p>NOM/ Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Adresse électronique (courriel) :</p> <p>Numéro de téléphone :</p> <p>Fonction :</p>
<p>3. Représentant (le cas échéant)</p> <p>NOM/ Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>N° SIREN :</p>
<p>4. Classement de la marchandise dans la nomenclature douanière (4 ou 6 chiffres) :</p>
<p>5. Marchandise</p> <p>Description de la marchandise</p> <p>Désignation commerciale</p>
<p>6. Prix départ usine (précisez la devise)</p>

¹conformément à l'accord de Marrakech du 15 avril 1994 instituant l'Organisation Mondiale du Commerce



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE D'INFORMATION SUR LE MADE IN FRANCE (IMF)
En application des règles d'origine non préférentielle du Code des douanes de l'Union



9. Documents joints ou informations complémentaires, notamment l'existence d'un Renseignement Tarifaire Contraignant (RTC) applicable aux marchandises ou aux matières mises en œuvre

OUI ou NON

Précisez :

10. Informations sur le Made in France (IMF) précédemment délivrées (le cas échéant)

11. Je certifie que les données figurant sur ce formulaire sont exactes et représentent l'intégralité des renseignements en ma possession.

Lieu, date et signature

Conditions d'envoi de la demande

La demande d'Information sur le Made in France doit être remplie en format PDF, imprimée et envoyée en un seul exemplaire à l'adresse suivante :

**Direction régionale des douanes
Service de l'Origine et du Made in France
BP
8
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1**

rue

de

**10430
Rabanesse**

Une enveloppe timbrée format A4 doit être jointe à l'envoi pour la réponse.



1. Demandeur

Le demandeur peut être le fabricant du produit ou le revendeur à la condition qu'il dispose de toutes les informations et justificatifs nécessaires à la détermination de l'origine

Les opérateurs certifiés Opérateurs Economiques Agréés (OEA) bénéficient, en France, d'un traitement prioritaire de leur demande.

2. Personne de contact responsable de la demande

Le demandeur doit indiquer les coordonnées de la personne qui, au sein de l'entreprise, est responsable de la demande et donc capable d'apporter tous les renseignements utiles à l'instruction de la demande.

3. Représentant

Si l'opérateur qui établit la demande n'est pas le demandeur mais son représentant, la rubrique 3 doit être remplie. Il doit disposer d'un pouvoir du mandant et le joindre à l'appui de la demande.

4. Classement de la marchandise dans la nomenclature douanière

Le demandeur doit indiquer la position tarifaire (SH 4 chiffres) ou la sous-position tarifaire (SH 6 chiffres) de la marchandise concernée par la demande.

Pour déterminer le classement tarifaire de sa marchandise, le demandeur peut consulter l'encyclopédie douanière en ligne RITA disponible sur le site de la douane, onglet « 1. Nomenclature » : <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/tarif-douanier-communautaire-et-national-rita>

Pour sécuriser le classement tarifaire, le demandeur peut effectuer une demande de renseignement tarifaire contraignant (RTC) en amont de sa demande d'IMF si celle-ci s'inscrit dans le cadre d'opérations d'import-export. Toutes les informations relatives à la procédure RTC sont disponibles sur le site internet de la douane : <https://www.douane.gouv.fr/demarche/obtenir-un-renseignement-tarifaire-contraignant-rtc-pour-securiser-votre-nomenclature>

Si le demandeur est déjà titulaire d'un RTC pour cette marchandise ou pour les matières mises en œuvre, il doit indiquer le classement tarifaire déterminé dans le RTC et indiquer le numéro de référence du RTC en case 9.

5. Marchandise

Description

Le demandeur doit décrire la marchandise de façon à en permettre l'identification. Cette description peut notamment contenir la taille, la couleur, et la nature de la marchandise. Exemple : chemise unie pour homme, manches longues, 100 % coton .

Désignation commerciale

Il s'agit du nom commercial et/ ou de la référence commerciale du produit. Exemple : chemise modèle François références 102103, 102104, 102105

6. Prix départ usine

Le demandeur doit préciser le prix départ usine de sa marchandise (ex-works price – EXW). Il s'agit du prix payé ou à payer pour le produit prêt à être collecté dans les locaux de l'entreprise dans laquelle la dernière transformation a été effectuée. Ce prix doit tenir compte de l'ensemble des coûts liés à la fabrication du produit (y compris le coût de toutes les matières utilisées), déduction faite de toutes les taxes intérieures qui sont ou peuvent être restituées lorsque le produit obtenu est exporté ou ré-exporté.

Si le prix effectivement payé ne reflète pas tous les coûts liés à la fabrication du produit qui sont effectivement supportés, on entend par « prix départ usine » la somme de tous ces coûts, déduction faite de toutes les taxes intérieures qui sont ou peuvent être restituées lorsque le produit obtenu est exporté ou ré-exporté.

Sont inclus dans le prix départ usine :

- le coût de toutes les matières, composants, sous-ensembles utilisés lors de la production
- le coût de la main d'œuvre employée et des opérations de fabrication mises en œuvre pour la production
- le coût d'utilisation des machines lors du processus de fabrication
- l'amortissement est considéré 100 % française dès lors que la machine est sur le territoire français
- le coût de l'emballage primaire (emballage du produit commercialisé et individuel)
- le coût de stockage uniquement pour les « en-cours de production »
- les opérations d'assemblage, de transformation, traitement
- les coûts liés à la recherche et développement
- les coûts liés à la production directe : qualité, méthode, nettoyage, services supportés
- la marge commerciale incluant le coût des redevances de marque

Sont exclus du prix départ usine :

- les coûts de chargement des marchandises sur un véhicule d'enlèvement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- les coûts de transport, de livraison, d'installation et de pose chez le client
- les coûts de distribution, expéditions, préparation de commandes
- les coûts marketing et commerciaux
- les frais de siège (sauf s'ils sont directement imputables à la production)
- les frais liés à la formation après livraison



7. Informations permettant la détermination de l'origine

Les matières sont les ingrédients, matières premières, composants ou toute partie utilisés dans la fabrication du produit dont on cherche à déterminer l'origine. L'emballage primaire du produit (c'est-à-dire celui dans lequel le produit est conditionné lorsqu'il est proposé à la vente au consommateur) doit être indiqué, contrairement à celui servant au transport ou à l'expédition.

Le demandeur doit indiquer les matières mises en œuvre dans le processus de production ainsi que leur origine (déterminée dans le même cadre juridique que le cadre juridique utilisé pour le produit fini).

Attention appelée : le fait d'acheter des matières auprès d'un fournisseur français ne signifie pas en soi que celles-ci détiennent une origine française. Il vous appartient de vous assurer auprès de votre fournisseur de l'origine des marchandises.

En fonction de la règle d'origine applicable, certaines informations supplémentaires peuvent être nécessaires à l'instruction de la demande : classement tarifaire des matières, leur valeur (prix incluant tous les frais annexes jusqu'au site de dernière transformation) et/ou leur poids.

8. Description du processus de production (lieu(x) de production, chronologie des opérations, nature des opérations)

Le demandeur doit apporter des informations relatives aux opérations effectuées. Il s'agit notamment de la localisation des opérations (en France, dans un autre pays de l'UE et/ ou dans un pays tiers), de la nature des opérations réalisées (ex : découpage, tissage, assemblage, etc.), de la chronologie des opérations réalisées (ex : ajouter un numéro « 1, 2, 3 » pour chaque opération réalisée).

Il convient par ailleurs d'ajouter des informations générales sur le processus de production, comme le savoir-faire nécessaire, le type de machines utilisé, la méthode de production ou toute autre information jugée utile par le demandeur.

9. Documents joints ou informations complémentaires (le cas échéant)

Le demandeur doit indiquer si sa demande comporte des photographies, brochures ou autres (ex : fiche technique). Ces pièces doivent permettre à l'administration d'avoir une vision complète du processus de production.

Si le demandeur est titulaire d'un Renseignement Tarifaire Contraignant (RTC), la référence de ce renseignement doit être indiquée dans cette rubrique.

10. Informations sur le Made in France (IMF) précédemment délivrées

Si vous êtes déjà titulaire d'une ou plusieurs IMF pour des marchandises similaires, merci d'indiquer leur référence dans cette rubrique.

11. Lieu, date et signature

La demande doit être datée et signée par le demandeur. Le demandeur doit aussi indiquer le lieu de signature de la demande.

Conditions générales :

L'exactitude de l'ensemble des informations transmises relève de la responsabilité du demandeur.

En remplissant du mieux possible votre demande, vous accélérez le traitement de votre dossier.

En cas de difficultés pour remplir votre demande, n'hésitez pas à solliciter l'expertise du Service de l'Origine et du « Made in France » à l'adresse suivante : somif-imf@douane.finances.gouv.fr